
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 5 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Affectation du résultat année 2022 du budget Eau de la commune d'Eyglis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire

Le résultat de l'exercice

- de la section de fonctionnement est positif : + 40 607,06 €
- de la section d'investissement est positif : + 9 412,76 €

L'excédent reporté

- de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 178 597,82 €
- de la section d'investissement de l'année antérieure : + 149 926,16 €

Les restes à réaliser en section d'investissement sont :

- En dépenses : 0,00 €
- En recettes : 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Confirme** le report du solde d'exécution de la section d'investissement en recettes (R-001) pour 159 338,92€.
- **Dit** qu'aucune affectation de crédit budgétaire au 1068 ne sera réalisée.
- **Déclare** affecter l'excédent de résultat de fonctionnement en report à nouveau (R-002) pour un montant de 219 204,88 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

